

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 janvier 2018 portant modification de l'arrêté du 3 octobre 2016 et nomination des membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, prévue aux articles L. 4241-5 et L. 4241-14 du code de la santé publique

NOR : SSAH1830022A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4241-5 et D. 4241-22 ;
Vu les propositions du Syndicat des managers publics de santé (SMPS),

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de membre de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière en qualité de représentant du Syndicat des managers publics le membre suivant : M. Yannick Kerjose le Boulc'h en qualité de suppléant, en remplacement de M. Philippe Legrand.

Article 2

La composition de la commission en ce qui concerne les autres membres et la durée des mandats sont inchangées.

Article 3

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 24 janvier 2018.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du bureau RH2 de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,*
G. BOUDET